



Paris, le 12 février 2009 - n°58/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie

Programme : 2009

Émetteurs : Sessi, SSP - Maîtrise d'œuvre assurée par le Sessi.

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2008, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie.

Cette enquête est une enquête permanente réalisée tous les deux ans. Son objectif est d'estimer la production nationale de déchets non-dangereux d'établissements industriels (y compris industries agro-alimentaires) en 2008, en quantités physiques et avec un détail par type de déchets et par secteur d'activité.

L'enquête permet à la France de répondre au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. Ce règlement demande d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité. Tous les secteurs industriels sont concernés.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant pour les entreprises, environnemental mais aussi économique et financier. L'enquête fournira des informations nécessaires pour produire certains des indicateurs de suivi sur les déchets prévus par la loi dite « Grenelle 1 ».

L'enquête ne porte que sur les déchets non dangereux : le SoeS (qui a succédé à l'Ifen) procèdera à une exploitation centralisée de la source administrative que constituent, pour les déchets dangereux, les déclarations annuelles aux DRIRE. Outre des informations concernant l'identification et la taille de l'établissement (Siret, Activité, adresse et effectif salarié), l'enquête portera sur la production de déchets des différentes catégories de déchets en millier de tonnes. Des informations concernant la destination et le mode de traitement de ces déchets seront également demandées.

Les unités enquêtées sont les établissements de plus de 10 salariés et la taille de l'échantillon est d'environ 12 000 établissements, dont 1 500 dans le secteur des IAA.

Un comité de concertation est mis en place. Il comprend des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs industriels, ainsi que des experts du domaine des déchets.

Les résultats seront accessibles sur internet. Une restitution personnalisée par secteur sera faite aux établissements enquêtés. Une publication de type « 4 pages » sera réalisée, en prenant peut-être aussi en compte les données sur la production de déchets dangereux.

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.